

MODALITES D'INSCRIPTION

Envoi du formulaire d'inscription joint en mentionnant le mode de paiement choisi

1. Paiement par virement bancaire avant le début de la formation, au compte bancaire du centre de formation en reprenant l'intitulé de la formation et le nom du(des) participant(s)
2. Paiement par chèques-formation de la Région Wallonne (1 chèque par heure de présence en formation). Les Chèques-Formation correspondent à une subvention de 15 € par heure de formation pour les chefs d'entreprise, indépendants à titre principal ou complémentaire ayant ou non la qualité de commerçant, les travailleurs appointés ou salariés, conjoints aidants, intérimaire des entreprises jusqu'à 250 personnes. Grâce à ce dispositif, la plupart de nos formations vous sont accessibles à moindre coût.

En cas de paiement par Chèques Eco-climat, Chèques-Langues ou Chèques-Formation, le participant s'engage à commander les Chèques dès réception de la confirmation de la formation et nous remet avant le début de la formation son numéro d'autorisation annuel ainsi que son code d'utilisation correspondant au nombre d'heures prévues de la formation suivie. La demande de ces codes doit être faite auprès de SODEXO lorsque votre inscription auprès d'eux est validée et que vous leur avez réglé le montant des Chèques.

Conditions et démarches d'obtention

Cellule Chèques-Formation : 071/239.560 ou consulter <http://be.sodexo.com>

Conditions

- Envoi du formulaire d'inscription joint avant le début de la formation en mentionnant le mode de paiement choisi
- **Pour toute inscription, le montant de la participation est dû.** Il est payable **avant** la formation
- En cas de paiement par Chèques-Formation, le numéro d'autorisation et le code d'utilisation doivent être communiqués, au secrétariat du Centre de formation au plus tard le premier jour de la formation
- **Seules les inscriptions annulées par écrit** (par fax ou par courrier), qui parviennent au Centre de formation **au minimum 5 jours ouvrables avant le début de la formation seront remboursées avec une retenue de 50 € pour les frais administratifs**
- Aucun remboursement du droit d'inscription ne sera accepté en cas d'absence à tout ou partie de la formation. Une personne inscrite peut toujours se faire remplacer par une autre personne de la même entreprise
- Les organisateurs se réservent le droit d'apporter au programme de formation toute modification qui s'avèrerait nécessaire ou d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant pour toute autre cause. En cas d'annulation, nous conviendrons avec les personnes inscrites soit du report de l'inscription à une date ultérieure, soit du remboursement des droits d'inscription déjà payés

- Seules les modalités et les conditions de notre centre de formation sont d'application. Les conditions générales ou particulières de la personne qui s'inscrit ne sont pas d'application
- En cas de litige, seul le tribunal de Charleroi est compétent